

Contournement Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin

7 février 2024 - Point presse



Une ambition commune

Les porteurs du projet :



Les autres acteurs :





Engager un dialogue de citoyen

Une démarche volontariste de dialogue citoyen

Susciter la participation la plus active possible

**Concertation préalable
sous l'égide d'un garant indépendant désigné par la CNDP**

La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique





La CNDP : défend un droit

*“Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”*

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

La CNDP : 6 principes



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics

Garant CNDP : rôle et missions

- Défendre le droit individuel,
- Aller à la rencontre de tous les acteurs concernés,
- Accompagner et Guider la Maître d'Ouvrage dans l'élaboration du dossier de concertation pour le respect du droit à l'information du public (principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations),
- Permettre au public de débattre de l'opportunité du projet.



**Bruno
BOUSSION**

Garant de la Commission
Nationale du Débat Public

M.BouSSION est à la disposition du public pour toutes questions relatives à l'organisation et au déroulement de la concertation préalable



Concertation préalable

Une étape fondamentale
dans la vie d'un projet

Principes et objectifs



Informé de manière transparente le public sur les enjeux et impacts du projet : ses objectifs, son contenu, son état d'avancement, les décisions prises, ses impacts socio-économiques, environnementaux, ...



Être à l'écoute de tous les avis et interrogations, et y répondre :

la concertation préalable permet d'engager un processus permettant d'entendre les parties prenantes, les différentes prises de position tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.



Recueillir les observations du public et y répondre : afin d'établir un bilan des enseignements qui alimentera les phases d'études ultérieures.



Un droit constitutionnel

La concertation préalable :

- ✓ procédure réglementaire régie par le code de l'environnement
- ✓ première étape d'un continuum de participation du public
- ✓ permet de questionner et de débattre de l'opportunité du projet et de ses alternatives



Concertation préalable

Le dispositif

Faire connaître la concertation

>> Du lundi 26 février au lundi 15 avril 2024



**Obtenir un maximum d'avis
sur les registres**

Les actions de diffusion

- ✓ **77 750 courriers** adressés aux foyers du Nord Cotentin
- ✓ **Flyers / Plaquettes / Affiches**
- ✓ **Kit de communication et courrier** adressés à 70 mairies et aux grands employeurs du Nord Cotentin
- ✓ **Mailing / Newsletters** adressés aux entreprises
- ✓ Information via les **bulletins municipaux** (sous réserve de disponibilité de place et de dates de diffusion compatibles)



Les actions de diffusion



- ✓ **Panneaux** sur les routes départementales
- ✓ **Site internet : Manche.fr + liens sur les pages web des partenaires**
- ✓ **Achat d'espaces type bannières ou totem sur le web**
- ✓ **Publications réseaux sociaux**
- ✓ **Vidéos du projet sur manche.fr**

Les actions de diffusion



- ✓ Spots radio
- ✓ Insertion dans presses locales
- ✓ Relation presse
- ✓ Affichage des dates de la concertation sur le **mobilier urbain** et les **bus de Cap Cotentin** et **panneaux à messages variables** des communes concernées
- ✓ Tractage de flyers à des endroits stratégiques



S'informer et participer

- ✓ **Dossier de concertation consultable dès le 12 février 2024 :**
 - > dans 21 mairies
 - > au siège de l'agglomération Le Cotentin
 - > au service documentation du Département
 - > sur le site manche.fr
- ✓ **Un registre est mis à disposition sur tous ces sites afin d'y exprimer son avis à partir du 26 février 2024.**
- ✓ **Un cahier des acteurs pour les personnes morales**





S'informer et participer

- ✓ **3 réunions publiques**
- ✓ **6 permanences**
- ✓ **1 réunion 'table ronde' avec les structures associatives et politiques locales**
- ✓ **1 réunion de présentation aux élus communautaires du Nord Cotentin**
- ✓ **Exposition avec présence dans 4 centres commerciaux**

(Les Eléis, Auchan-La Glacerie, Leclerc Tournaville, Leclerc Querqueville)



Retrouvez toutes les modalités pratiques sur les supports de communications et sur manche.fr



Le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin

Un projet structurant pour le territoire

Objectifs principaux

FLUIDIFIER LA CIRCULATION ET
RENFORCER LA SÉCURITÉ



en favorisant la complémentarité et
l'intermodalité des modes de transports
(transports en commun, modes doux, aires
de covoiturage, ...)

PARTICIPER À L'ATTRACTIVITÉ
DU COTENTIN



En s'inscrivant dans le **désenclavement des territoires** pour que chacun et chacune puisse accéder avec facilité aux différents pôles d'emplois, services, centres de santé, loisirs et équipements de l'agglomération Le Cotentin.

Objectifs principaux

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DANS ET AUTOUR DE
CHERBOURG-EN-COTENTIN



en offrant l'opportunité aux collectivités locales de **requalifier les espaces urbains** pour donner **plus de places aux mobilités actives**,
en **réduisant la circulation** automobile dans le centre de Cherbourg-en-Cotentin et sur certains axes aux alentours,
en **améliorant de la qualité de l'air et de l'environnement sonore** dans le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Objectifs principaux

AMÉLIORER LA DESSERTE DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



en facilitant les **accès des grands pôles d'emplois** (Orano à La Hague, EDF à Flamanville, Naval Group, ...) et des **zones d'activités en développement** (Bénécière, Les Fourches, ...)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR
DANS LE COTENTIN



en réduisant la **circulation automobile** traversant les zones urbanisées denses.

Les caractéristiques générales



15 Km de route à 2x1 voie
avec créneaux de dépassement



Plusieurs options de fuseaux ouvertes

> 1 option à l'Est entre la commune déléguée de la
Glacierie (Cherbourg-en-Cotentin) et Martinvast

> 6 options à l'Ouest entre Martinvast et la
commune déléguée de Tonneville (La Hague)



1 viaduc
de franchissement
de la vallée de la Divette



Contournement Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin Tous les Fuseaux

Carrefour avec
Avenue M.SEMBLAT

RD 901

RD 16

Cherbourg-en-Cotentin

**Ste-Croix
-Hague**

Carrefour
Le Bacchus

Echangeur de Tonneville

Tonneville

RD 901

RD 16

**6 propositions de
fuseaux à l'ouest**

RD 22

Le Bondet

**Le Loup
pendu**

Le Pont

Carrefour
des Pelles

RD 64

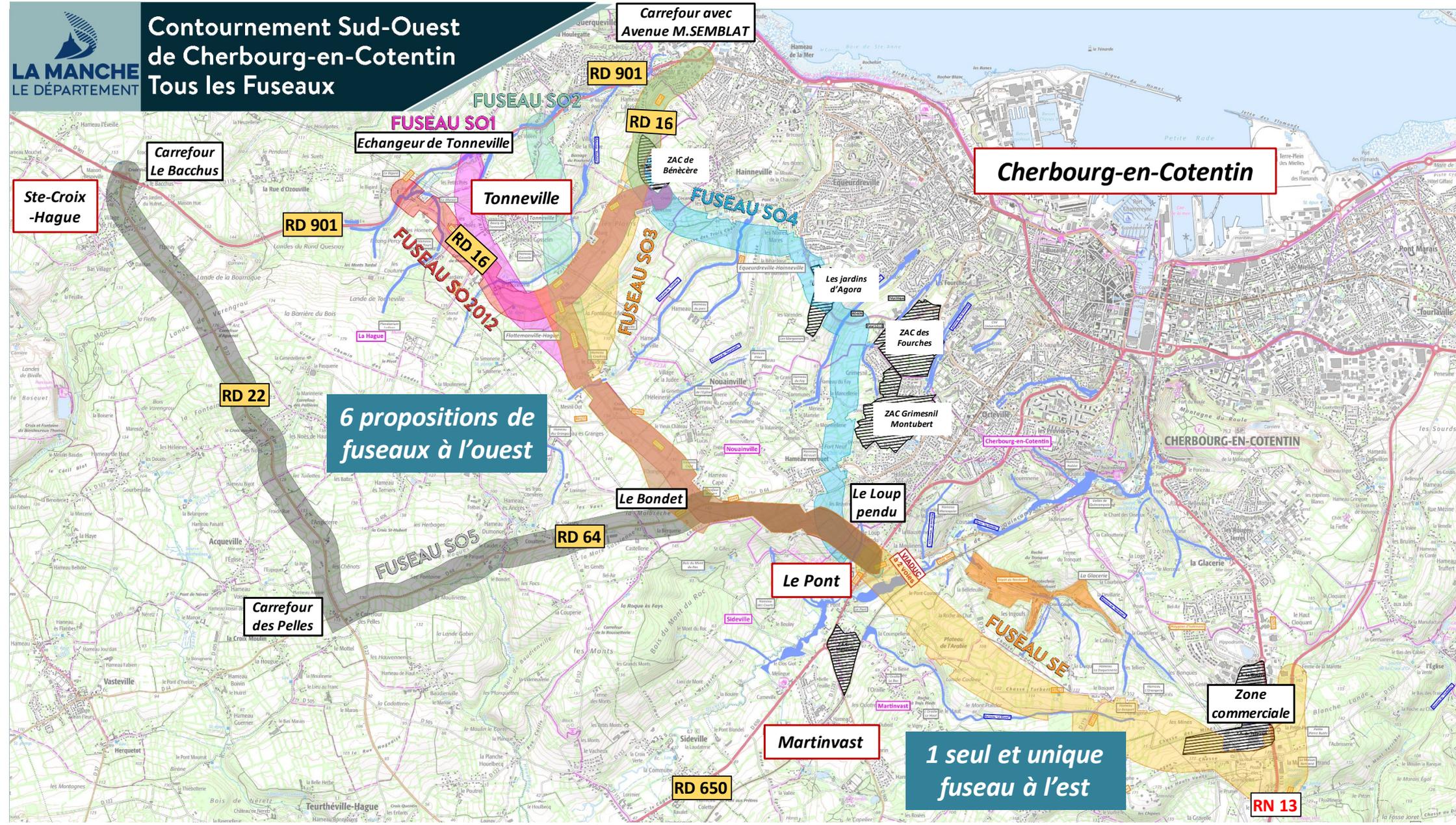
**1 seul et unique
fuseau à l'est**

Martinvast

**Zone
commerciale**

RD 650

RN 13



Les caractéristiques générales

Selon les options proposées à la concertation préalable :



17200 à 20300

véhicules/jour attendus sur le secteur Est

13300 à 16300

véhicules/jour attendus sur le secteur Ouest

à la mise en service, en fonction des options retenues



55 à 100

millions d'euros TTC valeur 2023

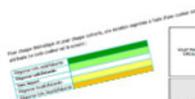
en fonction des options retenues

Comparaison des options d'aménagements

Les options d'aménagements ont été comparées entre elles au regard de chacun des objectifs fixés pour le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin.



Retrouvez toutes les comparaisons dans le dossier de concertation



	Option SE+SO2012	Option SE+SO1	Option SE+SO2	Option SE+SO3	Option SE+SO4	Option SE+SO5
Impact sur l'environnement						
Impact sur le territoire						
Impact sur les infrastructures						
Impact sur les services						
Impact sur les populations						
Impact sur les activités économiques						
Impact sur les paysages						
Impact sur le patrimoine						
Impact sur les ressources						
Impact sur les risques						
Impact sur les nuisances						
Impact sur les coûts						

	Option SE+SO2012	Option SE+SO1	Option SE+SO2	Option SE+SO3	Option SE+SO4	Option SE+SO5
Impact sur l'environnement						
Impact sur le territoire						
Impact sur les infrastructures						
Impact sur les services						
Impact sur les populations						
Impact sur les activités économiques						
Impact sur les paysages						
Impact sur le patrimoine						
Impact sur les ressources						
Impact sur les risques						
Impact sur les nuisances						
Impact sur les coûts						

	Option SE+SO2012	Option SE+SO1	Option SE+SO2	Option SE+SO3	Option SE+SO4	Option SE+SO5
Impact sur l'environnement						
Impact sur le territoire						
Impact sur les infrastructures						
Impact sur les services						
Impact sur les populations						
Impact sur les activités économiques						
Impact sur les paysages						
Impact sur le patrimoine						
Impact sur les ressources						
Impact sur les risques						
Impact sur les nuisances						
Impact sur les coûts						

	Option SE+SO2012	Option SE+SO1	Option SE+SO2	Option SE+SO3	Option SE+SO4	Option SE+SO5
Impact sur l'environnement						
Impact sur le territoire						
Impact sur les infrastructures						
Impact sur les services						
Impact sur les populations						
Impact sur les activités économiques						
Impact sur les paysages						
Impact sur le patrimoine						
Impact sur les ressources						
Impact sur les risques						
Impact sur les nuisances						
Impact sur les coûts						

	Option SE+SO2012	Option SE+SO1	Option SE+SO2	Option SE+SO3	Option SE+SO4	Option SE+SO5
Impact sur l'environnement						
Impact sur le territoire						
Impact sur les infrastructures						
Impact sur les services						
Impact sur les populations						
Impact sur les activités économiques						
Impact sur les paysages						
Impact sur le patrimoine						
Impact sur les ressources						
Impact sur les risques						
Impact sur les nuisances						
Impact sur les coûts						

Donnez-nous votre avis ...



Que permettrait la réalisation du contournement pour le nord Cotentin?

Que pensez-vous des propositions de fuseaux ?

Et si le contournement ne se fait pas, comment améliorer les déplacements dans le nord Cotentin?



Et après ?

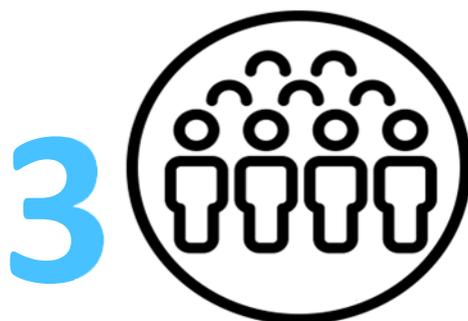
A court terme



Le garant publie le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



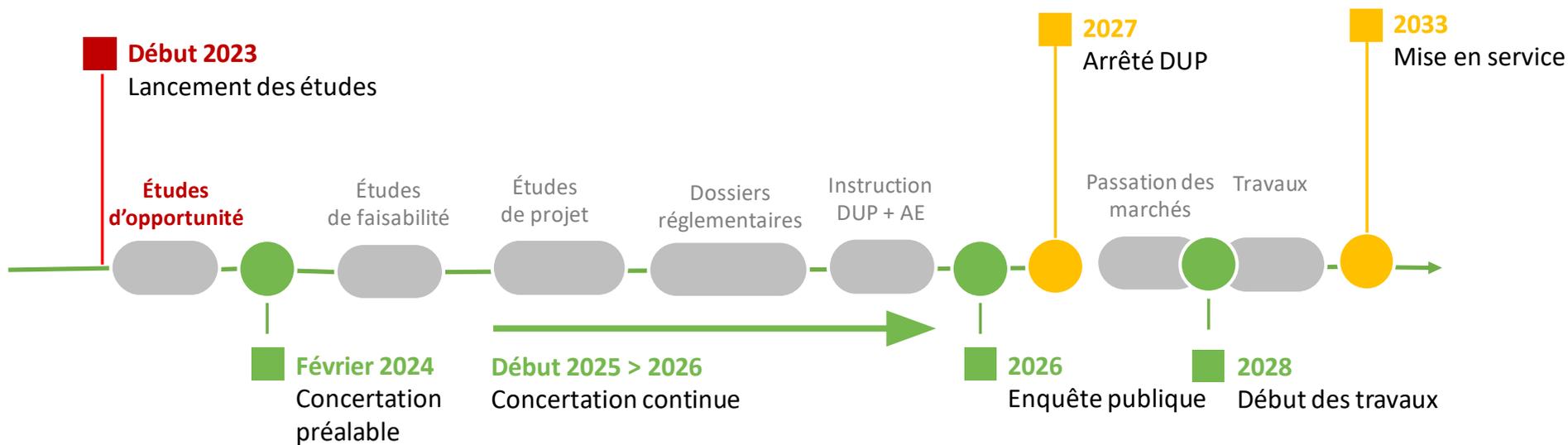
Le garant rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide ou pas d'un garant de la CNDP



Planning



Merci